



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze le six novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Jean-Pierre FILLION, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2012

Etaient présents : Mesdames DESPRES Muriel, DUMAS Isabelle, CHABOUD Any, BOISSINOT Muriel, BON Elise, FAVRE-VICTOIRE Christiane, GHIGLIONE Patricia, SPECIA Brigitte, BILLAULT Céline et Messieurs FILLION Jean-Pierre, DUPUIS Gilles, PHILIPPE Jacques, CART Claude, BOURQUI Roger, BERGERON Pierre, BONDURAND Jean-Claude, GASPARINI Gil-Laurent (arrivé à 19h55), PAILLET Hervé, JORDAN Hubert, DEVILLE François, PILLOT Jean-François.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Monsieur ROUAULT Raphaël à Monsieur FILLION Jean-Pierre, Monsieur BECHEVET Patrick à Monsieur BOURQUI Roger et Madame FRULEUX Anne-Marie à Monsieur JORDAN Hubert.

Etaient absents excusés : Mesdames BARBAZ Christelle et EPRON Catherine et Monsieur PERROUD Frédéric.

Madame DUMAS Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de la réunion, le Conseil Municipal :

- **PRESENTÉ** ses condoléances à Madame Marie-Claire MEYER, membre du CCAS, pour le deuil familial qui l'affecte et présente ses félicitations aux parents de Jules DUPUIS, petit-fils de Gilles Dupuis né dernièrement.
- **APPROUVE** le compte rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2012 à l'unanimité, après avoir entendu les remarques de Madame GHIGLIONE qui souhaite préciser que les problèmes liés à la circulation autour de l'école impactent davantage les cheminements piétons que la sécurité des habitants du lotissement « Le Clos de la Chavanne » lors de leurs allers et venues. Monsieur le Maire prend note de ces remarques et va tenter de trouver des solutions avant le lancement des travaux de restructuration de l'école, considérant l'urgence à remédier à cette situation délicate.
- **EST INFORMÉ** de l'avancée des travaux de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Les réflexions des élus amènent aujourd'hui à concevoir un périmètre qui comprendrait la Communauté de Communes des Collines du Léman et la ville de Thonon-les-Bains. Le Maire rappelle qu'il reste favorable dès maintenant à une grande agglomération, des rives françaises du Léman, qui comprendrait Thonon-les-Bains, la Communauté de Communes du Pays d'Evian, la Communauté de Communes du Bas Chablais et la Communauté de Communes des Collines du Léman. Cependant, la Communauté de Communes du Bas-Chablais ne souhaite pas intégrer cet ensemble. Le Maire en conséquence, va déposer un amendement à la CDCI avec Monsieur DENAIS proposant une intercommunalité comprenant le Pays d'Evian, les Collines du Léman et Thonon-les-Bains.
- **ENTEND** plusieurs informations de la part de Monsieur le Maire concernant les Châteaux des Allinges. Sur Château neuf, les travaux de l'enceinte Nord-Est sont terminés. Sur Château Vieux, les fouilles sont valorisées et les travaux de recouvrement partiel seront bientôt terminés. Le Maire indique que dans le cadre de la clôture du programme AVER, il présentera une communication au colloque final à Aoste en tant que site pilote, le 29 Novembre prochain.. Il précise que dans le cadre de la mise en place du géosite, les totems seront bientôt installés. L'installation de deux terrains de tennis en terre battue est achevée. La réception des travaux est programmée néanmoins quelques ajustements sont nécessaires. Au sujet du club house, les travaux sont en cours et se déroulent normalement. La commune a perçu ce jour un premier versement de Groupama pour financer la réhabilitation du bâtiment.

- **EST INFORMÉ** de la réception par Le Maire d'une délégation représentant les habitants de Mésinges concernant le fonctionnement inadapté de l'aire d'accueil de gens du voyage. Monsieur DEVILLE s'interroge sur la présence durant plusieurs semaines d'une benne. Monsieur le Maire précise qu'elle est restée à sa demande, pour éviter une nouvelle occupation sauvage à l'image de ce qui s'est passé en Juillet dernier. Du fait de la présence de cette benne, des personnes mal intentionnées ont cru pouvoir déposer des déchets à l'intérieur et autour. De ce fait, face à tant d'incivisme il a fait évacuer la benne. Dans le prolongement de ce premier rendez-vous, il indique avoir reçu lundi 5 novembre une pétition signée par 120 habitants de Mésinges souhaitant l'organisation d'une réunion publique avec un représentant de l'Etat, du SYMAGEV et de la Mairie. Ils souhaitent que soient trouvées des solutions pour éviter que des désagréments se reproduisent l'été prochain, notamment en termes de nuisances sonores, de circulation et de salubrité.
- **EST INFORMÉ** de l'engagement, par le Département, à financer un plan Tourisme, qui mobilise, sur les 10 prochaines années, près de 250 millions d'euros. Le Maire est intervenu pour souligner que le Géopark labellisé Unesco est un atout important pour le Chablais en terme de développement touristique. Cela a été entendu puisque le Conseiller Général en charge du tourisme Monsieur Denis BOUCHET a indiqué que le Géopark serait le fil rouge de la promotion touristique du Chablais.
- **EST INFORMÉ** de l'organisation des cérémonies du 11 novembre. Chaque élu est convié.
- **EST INFORMÉ** du lancement des inscriptions pour bénéficier de coupes de bois, ceci jusqu'au 1^{er} décembre 2012. M. PHILIPPE précise le déroulement de cette action.
- **RECOIT** copie de la lettre adressée par Monsieur le Maire à Georges CONSTANTIN, Conseiller Général du Canton de Thonon-Ouest. Le Maire souhaite à nouveau alerter M. CONSTANTIN sur la dangerosité du carrefour du Crêt-Baron comme il l'avait déjà évoqué lors de la réunion du bilan de la première année du mandat de Conseiller Général. M. DEVILLE souligne que du fait de la dangerosité du carrefour, des arrêts de bus ne peuvent pas être aménagés. Pour Le Maire, la solution la plus adaptée et la moins coûteuse est la pose de feux tricolores.
- **EST INVITE** à participer à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. De nombreuses animations seront organisées dans les écoles, notamment à l'école d'Allinges. Un spectacle le mercredi à la salle polyvalente de Draillant permettra d'assurer trois représentations d'une centaine de personnes. Sont également organisées des animations pour les adultes à la déchetterie et dans les bibliothèques. Le moment important aura lieu le 12 novembre à 16h30 à l'école de la Chavanne, où aura lieu le lancement de l'ensemble des animations.
- **EST EGALEMENT INVITE** à la remise des badges luminescents aux élèves de l'école d'Allinges le mardi 13 novembre à 15h. Ces badges sont distribués dans le cadre du Plan Départemental des Actions de Prévention Routière. L'opération de la Communauté de Communes des Collines du Léman s'intitule « pour rester en vie soyons vus ».
- **REDIGE** l'avis du Conseil Municipal en vue de la seconde concertation sur la suppression des Passages à Niveau (PN) 67 et 68. M. DEVILLE souhaite mettre en évidence l'aspect acoustique (absence d'évaluation fiable du trafic potentiel) et notamment la nécessité de le traiter de manière approfondie. Il souligne qu'il est évoqué dans le dossier de construire une barrière antibruit et insiste pour que sa réalisation soit effective. Il souhaite que la qualité paysagère du projet soit sauvegardée. Le Maire s'engage à prendre en compte ces remarques avant de déposer l'avis, pour le Conseil Municipal, dans le cahier d'expression. M. BERGERON indique qu'il faut absolument que les élus exigent une contrepartie paysagère. Il souhaite également que la zone industrielle soit préservée. Il faut enfin prendre aussi en compte les écoulements d'eaux pluviales vers le marais. M. PILLOT souhaite savoir si le pétitionnaire, bénéficiaire d'un sursis à statuer, qui projetait de construire une maison à proximité de la future voirie compte poursuivre son projet. Le Maire indique qu'il n'a pas reçu d'information de nature à douter de sa démarche. Une fois ces remarques prises en compte, le Conseil approuve à l'unanimité la rédaction d'un avis le plus exhaustif possible.
- **EXAMINE** le projet présenté par M. BOURQUI concernant l'installation de toilettes publiques automatiques au chef-lieu. Il commente le rapport d'analyse des deux offres reçues. Il rappelle les contraintes liées aux réseaux et analyse la capacité à résister aux risques de vandalisme de chacun des équipements. En conclusion, il propose que l'entreprise MPS soit retenue comme étant la mieux disante pour un montant de 52 818€ Hors Taxes. M. PAILLET s'interroge sur le coût d'entretien de cet équipement. Mme BILLAULT et Mme SPECIA s'interrogent également sur les coûts d'intervention en cas de panne. M. BOURQUI répond à M. PAILLET en précisant que des renseignements pris à Thonon, collectivité qui dispose du même équipement, les coûts sont peu importants, n'ayant pas pu obtenir de chiffres précis. Le Maire rappelle l'intérêt de ce type d'équipement nécessaire pour une commune comme Allinges de plus de 4000 habitants. Il en va de la salubrité publique. En réponse aux coûts d'entretien, il indique préférer retenir la qualité anti tag de l'équipement, qui constitue une réelle économie par rapport à la peinture anti tag moins performante

sur le premier équipement proposé. Mme BILLAULT souhaite connaître la durée de la garantie. M. BOURQUI répond qu'elle est de deux ans. L'entreprise MPS est retenue à l'unanimité.

- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'école présenté par Mme CHABOUD. Elle indique que 434 élèves sont scolarisés. 162 en maternelle et 272 en élémentaire. Deux classes ont été créées dont la Classe Locale d'Inclusion Scolaire (CLIS). Parmi les faits marquants figurent : le projet pédagogique commun à toutes les classes axé sur la thématique de l'eau, en lien avec le programme européen Comenius Régio, en coopération avec l'Espagne. Du 15 au 20 avril 2013, l'école participera à la semaine mondiale de l'eau ; l'organisation de nombreux projets de classe a été présentée, depuis la maternelle jusqu'au CM2 ; le don, par l'Association de Parents d'Elèves, d'une somme de 10 000€ pour reconstituer le fond documentaire de la bibliothèque a été confirmée. Les élèves de CP doivent retirer une carte gratuite de lecteur dans une des bibliothèques de la Communauté de Communes. Concernant la natation, l'école n'a pu obtenir de créneau à la cité de l'eau ni aux cimes du Léman (à Habère Poche) qui préfèrent accueillir des classes bleues. Reste la possibilité d'aller à Morzine. Mme BOISSINOT s'interroge sur la possibilité d'utiliser la piscine de Veigy (Citygreen). Le Maire dit que celle-ci est aussi surchargée de même que les installations de Vitam Parc suite aux travaux empêchant l'utilisation de la piscine d'Annemasse. La mise en place du self au restaurant scolaire est saluée à l'unanimité par le Conseil d'école, de même que la sélection du nouveau prestataire de repas (Mille et un repas). M. PHILIPPE et le Maire se sont rendus à plusieurs reprises au restaurant scolaire à l'heure du service et ont pu vérifier la satisfaction des enfants. La problématique du transport scolaire a été évoquée et le besoin d'une surveillance accrue dans les cars a été exprimé, les enfants se comportant de manière incorrecte dans les autobus. Le Maire dit que la difficulté est de trouver une personne qui puisse matériellement effectuer cet accompagnement. Mme BOISSINOT indique qu'il serait souhaitable que les parents attendent le bus avec leurs enfants, car selon elle, les problèmes commencent durant l'attente du bus aux arrêts. Le Maire rappelle également que les enfants ont obligation de boucler la ceinture de sécurité dans le bus. Il précise que les gendarmes ont ailleurs déjà verbalisé tous les enfants qui n'étaient pas attachés. Mme FAVRE-VICTOIRE indique qu'une personne lui a fait part d'une difficulté au niveau d'un arrêt de bus à Châteauvieux, qui pose problème pour la sécurité des enfants. Le Maire rappelle qu'une étude doit être lancée par le SIBAT afin de remettre à niveau les différents arrêts et abribus du réseau notamment vis-à-vis de l'accessibilité PMR ; Une première phase de diagnostic sera réalisée avec Mme BOISSINOT en charge de ce dossier pour la Commune d'Allinges. M. Le Maire remercie Any CHABOUD pour ce compte rendu exhaustif et ajoute qu'une action pilote sur la réduction du gaspillage alimentaire au premier semestre 2013 sera déployée, dans le cadre d'un programme financé par la Région Rhône-Alpes.
- **EXAMINE** les différents scénarios arrêtés pour l'extension du groupe scolaire. Le Maire présente les trois orientations proposées par le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement). Messieurs DEVILLE et JORDAN s'interrogent sur l'éloignement du parking par rapport à l'école maternelle dans le scénario 3. M. JORDAN considère qu'il faut que l'école maternelle soit le plus près possible du parking pour éviter aux parents de marcher trop longtemps notamment lors de périodes d'intempéries. Il considère que ce projet ne résoudra pas le problème de circulation avenue de Lonnaz et réitère son opposition au projet. Le Maire répond et rappelle que le scénario 1, qui propose une école maternelle plus proche du parking, présente le double désavantage de ne pas être adapté aux projets pédagogiques de l'école comme expliqué par Mme La Directrice du groupe scolaire (notamment pour le lien Grande Section / Cours Préparatoire) et d'être fortement consommateur d'espace. A contrario, il considère que ce projet 3 visant à consommer le moins d'espace possible tout en construisant un nouveau bâtiment permettant d'accueillir le cycle 3 (CE2, CM1, CM2) est porteur d'avenir, puisqu'il autorisera la construction d'un gymnase. Mme BILLAULT propose de travailler sur un plan de circulation plus large, en étudiant la possibilité d'installer un parking le long de l'Avenue de Lonnaz, sur la grande parcelle où sont prévues des constructions futures. Le Maire considère que cette proposition est intéressante puisque de plus situé dans un espace soumis à une OAP (Opération d'Aménagement Programmée). M. DUPUIS estime qu'avec cette solution, le cheminement pour aller jusqu'à l'école maternelle s'en verrait grandement réduit. Il sera donc demandé au CAUE de travailler sur cette hypothèse, si toutefois le Conseil donne son accord sur l'orientation n°3, qui a été présentée et validée au Conseil d'Ecole. Mme FAVRE-VICTOIRE souhaite que la dépose minute prévue Avenue de Lonnaz soit supprimée car elle augmentera les problèmes de circulation sur cette rue déjà surchargée aux heures de dépose des enfants. Le Maire prend en compte cette proposition ainsi que l'ensemble du Conseil. Mme BOISSINOT soulève encore deux problèmes relatifs à la circulation du bus scolaire en cas de fermeture de la Rue des Marmousets. Le premier porte sur le report du trafic sur l'Avenue du centenaire, avec les contraintes que cela implique, le second porte sur le risque de gêne du trafic et de

ralentissements, donc de retard, si le bus doit passer par la traverse de Noyer. M. GASPARINI rappelle qu'il a été proposé en groupe de travail que le bus dispose d'un badge lui permettant de déposer les enfants sur la Rue des Marmousets. M. GASPARINI ajoute que selon lui il n'est pas indispensable que les parents puissent se garer à proximité immédiate de l'école. Dans de nombreuses communes, les parents finissent le trajet vers l'école à pied. Mme BILLAULT souhaite qu'il soit demandé au CAUE de travailler sur une projection démographique qui permettra de savoir à quel horizon ce projet d'extension est viable. Elle souhaite savoir s'il sera nécessaire de prévoir un nouvel agrandissement dans dix ans ou dans quinze ou vingt ans. Le Maire réinterroge le CAUE à ce sujet. Il propose ensuite au Conseil Municipal de se positionner sur l'orientation à privilégier. L'ensemble des Conseillers expriment leur accord sur l'orientation n°3 si le CAUE travaille sur la possibilité d'un stationnement le long de l'Avenue de Lonnaz, sur la parcelle retenue lors de la discussion précédente. Le Maire fait la synthèse de ces éléments et sollicite le CAUE pour travailler à la réalisation d'une projection en termes de stationnements et de circulations, ainsi qu'en termes de projections démographiques.

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle AS 116 d'une superficie de 115 m² à Châteauvieux au prix de 100€ le m², qui s'insère dans le cadre du projet d'aménagement d'un rond point route des châteaux. M. PHILIPPE s'interroge sur les autres parcelles adjacentes. Le Maire précise qu'un accord de principe a été obtenu avec les propriétaires lors de la consultation initiale. Le Maire et M. DUPUIS interrogent M. PAILLET sur les questions de fiscalité en matière de vente de terrain. M. PAILLET rappelle et explique la menace qui pèse sur la suppression des abattements sur les plus values lors de vente de terrains constructibles. Le Conseil Municipal accepte cette proposition pour acquérir le terrain nécessaire à l'aménagement routier de la route des Châteaux à la majorité. Messieurs PILLOT, JORDAN, ce dernier ayant le pouvoir de Mme FRULEUX et Mme BILLAULT s'opposent à ce projet. M. DEVILLE et Mme DUMAS s'abstiennent.
- **REMERCIÉ** M. Christian DEVILLE qui a réalisé gratuitement pour la commune une main courante permettant de sécuriser les escaliers descendant depuis le parking du stade jusqu'au terrain d'honneur. Il a réalisé cela de sa propre initiative. Le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal, souhaite le remercier et le féliciter.
- **EST INFORMÉ** que Le Maire a fait une nouvelle demande de subvention pour la réalisation de l'espace intergénérationnel (terrain multisports, jeux d'enfants, terrain de boules voire un skate parc).
- **ENTEND** Mme FAVRE-VICTOIRE signaler qu'une voiture garée sur le trottoir en face du passage piéton aux Fleysets gène la circulation piétonne. Le Maire envoie un courrier au propriétaire du véhicule. Elle signale également un passage de sanglier Route de Noyer. L'Assemblée déplore la prolifération de ce gibier qui constitue un réel danger pour les usagers de la route.
- **ENTEND** M. PHILIPPE exprimer son inquiétude au sujet de la sortie de la déchetterie Chemin de Lassy, souvent à cet endroit une voiture garée compromet la sécurité publique. Le Maire et M.DUPUIS ont déjà agi sur ce dossier.
- **ENTEND** Mme DUMAS rappeler le calendrier des prochaines manifestations : le festival des chorales du 25 novembre 2012 ; le 8 décembre les maisons fleuries ; le 9 décembre le repas des anciens.
- **ENTEND** Mme FAVRE-VICTOIRE faire le compte-rendu de la Chablaisienne qui comptabilise 1079 participants. 474 participants sur la route et 605 en VTT. 879 personnes ont mangé sur place. Le succès de cette rencontre sportive populaire invite à la réflexion pour le futur.
- **ENTEND** Mme SPECIA relayer la demande des habitants de Mésinges concernant le devenir de la voiture brûlée à Mésinges. Monsieur le Maire indique qu'il avait engagé la procédure de retrait, mais entre-temps la voiture a été poussée dans le champ puis incendiée. L'ensemble devrait être nettoyé rapidement et évacué.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance la séance est levée à 23h15.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé le registre en séance les mêmes an, mois et jour que susdits.

Le Maire
Jean-Pierre FILLION.